



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL
Lundi 19 mars 2012 à 20h00

- Présent(e)s:** Mme Béatrice HIRSCH, Présidente
Mmes Dominique BERNARDET, Annick DESHAYES, Béatrice HIRSCH, Véronique HIRSCH, Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX, Conseillères municipales.
MM. Olivier BAHON, Marc BOTBOL, Lionel COURBAT, Jean-Jacques DUQUESNE, Alain FORESTIER, Bernard GAY, Jean-Louis KAISER, Stéphane SIZONENKO, Conseillers municipaux.
MM. Potter VON LOON, Maire
Guy LAVOREL et Yves MEYNARD, Adjoints
Olivier NIEDERHAUSER, Secrétaire communal.
- Excusé(e)s:** Mme Isabelle JAQUIER-BORELLA, Conseillère municipale.
MM. Sébastien BOURQUI et Joseph MENU, Conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de délibération D65 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux frais d'étude du projet définitif de 3 immeubles de logements au lieu-dit « Les Saussac » :
 - Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012
 - Vote du Conseil municipal
5. Rapports de commissions :
 - 5.1. Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 concernant la motion M17 des Verts : *Pour des appartements adaptés aux familles dans les futurs immeubles des Saussac*
 - 5.2. Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 concernant la motion M16 du groupe PLR : *Remplacement du local des jeunes*
6. Propositions individuelles et questions

Mme Béatrice Hirsch, Présidente, ouvre la séance à 20h et excuse l'absence de Mme Jaquier-Borella ainsi que de MM. Bourqui et Menu.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2012

Le PV est adopté sans remarques avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

35ème Course pedestre

Mme B. Hirsch informe tout d'abord les Conseillers qu'ils sont invités à la 35ème course pedestre des Conseillers, le samedi 21 avril 2012 à 16h15 à Bernex. Il s'agit d'une course de 4km pour les coureurs individuels ainsi que d'une course par équipe de 3 à 4 coureurs par commune. Mme B. Hirsch ajoute que cette course comporte un fort dénivelé. M. Niederhauser prendra les inscriptions des Conseillers.

Courrier du Parlement des Jeunes Genevois

Mme B. Hirsch annonce ensuite que les Conseillers ont reçu un courrier de la part du Parlement des Jeunes Genevois, fondé le 22 février 2012 à Genève. Elle donne lecture dudit courrier. L'ambition du Parlement en question est de fédérer les différents parlements des jeunes des communes du Canton qui existent déjà, d'offrir une plateforme de rencontre apolitique à l'ensemble des jeunes du Canton âgés de 15 à 25 ans, qu'ils soient membres ou non de l'un de ces parlements. Le but est de renforcer l'attrait des parlements des jeunes dans les communes genevoises et d'encourager la création de nouveaux. C'est la première fois à Genève qu'une structure de type cantonal a été créée. Le souhait de ce Parlement est de rencontrer un ou plusieurs délégués politiques de la commune afin d'engager un ou des projets utiles et mobilisateurs. Mme B. Hirsch propose donc que celles et ceux qui sont intéressés à rejoindre une délégation, dont elle fera elle-même volontiers partie, s'annoncent auprès de M. Niederhauser afin d'organiser ensemble une rencontre avec ces jeunes.

M. Sizonenko demande si la Commission JSSEC ne pourrait pas rencontrer ces personnes afin que ce soit une rencontre officielle avec un rapport. En effet, il imagine que celles et ceux qui ne seront pas présents lors de cette rencontre seraient tout de même intéressés à savoir ce qu'il s'y est dit.

Mme B. Hirsch répond que dans ce cas, cela signifie qu'il faudrait demander une audition à cette Commission et elle rappelle que celle-ci n'a pas de président pour l'instant. Comme il est probable que M. Berthet reprendra ce poste, il serait donc préférable d'attendre le mois d'avril.

M. Forestier est surpris d'apprendre incidemment que M. Berthet fera partie du Conseil municipal au mois d'avril. En effet, il aurait préféré que cela soit annoncé officiellement.

Mme B. Hirsch propose donc de retenir la proposition d'audition par la Commission de la jeunesse et d'informer le Parlement des jeunes avant même de fixer une date de rencontre, dans la mesure où ce courrier été envoyé fin février.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter Van Loon, Maire:

Comptes 2011

M. Van Loon donne quelques informations préalables concernant les comptes 2011 avant leur présentation officielle en avril prochain :

Recettes fiscales

Les recettes fiscales qui, à ce stade sont encore estimées à 100% par le Département des finances, sont en forte baisse par rapport à 2010, comme déjà annoncé. La production estimée des recettes 2011 s'élève à CHF 4'514'648.-, soit CHF 2'245'352.- de moins que le montant budgété, soit une baisse de 34%. Ces recettes correspondent au budget corrigé suite aux informations fournies par l'Administration fiscale l'été dernier. M. Van Loon relève encore que cette insuffisance budgétaire est partiellement compensée par une diminution des provisions. En effet, celles-ci ont diminué de CHF 420'000.- environ alors qu'une hausse de CHF 300'000.- avait été budgétée. Il y a donc un « boni » de CHF 720'000.- sur ce poste par rapport au budget.

Dépenses du fonctionnement 2011

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2011, M. Van Loon informe l'assemblée qu'elles sont globalement conformes au budget. Toutefois, certains postes ont connu un dépassement plus ou moins important dans les charges ou dans les produits. Dans les charges, un dépassement provenant des immeubles locatifs d'un montant de CHF 253'000.- environ a été enregistré. Ce dépassement résulte de la rénovation de 5 appartements dans l'immeuble Emile-Dusonchet 1-3-5. M. Van Loon précise que les travaux qui avaient été commencés durant le premier semestre 2011 ainsi que d'autres éléments programmés ont été suspendus dès que les nouveaux chiffres ont été connus. Un dépassement dans les charges est aussi à constater pour la salle des fêtes à hauteur de CHF 57'000.- par rapport au budget. Ces dépassements sont toutefois compensés par des économies réalisées dans les dépenses, principalement sur les postes suivants: routes communales, école, culture et loisirs et traitement des déchets. Concernant ce dernier point, M. Van Loon explique que si une économie a été possible, c'est grâce au tri des déchets qui fut bien meilleur que les années précédentes. M. Van Loon poursuit en disant que malgré la baisse considérable des recettes fiscales, l'excédent de charges a pu être limité à CHF 1'500'000.- environ alors que le budget 2011 réactualisé l'été dernier prévoyait un déficit de CHF 1'680'000.-. Paradoxalement donc, un petit « mieux » de CHF 180'000.- se fait sentir par rapport au précédent budget.

Chemins des Moulins-de-Drize, de Saussac et de Drize

M. Van Loon informe les Conseillers qu'un nouveau recours a été déposé par l'association « Vivre à Troinex » et Mme Christine Azconegui Suter. Il s'agit d'un recours contre le refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur la demande de fermeture immédiate des chemins. Il y a donc eu référendum, recours contre la délibération municipale, qui a été retiré, puis requête au Conseil d'Etat demandant la fermeture immédiate des chemins pour laquelle ce Conseil a refusé d'entrer en matière. C'est donc contre cette décision qu'un nouveau recours a été déposé auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Dans ce recours, l'avocat demande également que des mesures provisoires soient prises, mesures qui concernent la fermeture des chemins. En d'autres termes, en attendant que la décision concernant la fermeture des chemins soit prise, il faudrait fermer immédiatement les chemins. La commune a donc dû prendre position sur cette demande et l'avocat de la commune, Maître Jean-Marc Siegrist, a demandé le rejet de ces conclusions.

M. Forestier relève que les honoraires de Maître Siegrist engendrent des coûts pour la commune. Dans les circonstances actuelles, il déplore que la commune se retrouve avec des frais supplémentaires dû à des personnes qui font l'exercice de leurs droits démocratiques de façon exagérée. Aussi, M. Forestier souhaite savoir, si les opposants devaient être déboutés, s'il sera possible de leur faire payer les frais.

M. Van Loon, de part son activité professionnelle, est en mesure de répondre que quelqu'un qui succombe dans une affaire est condamné aux dépens. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle règle de procédure administrative en janvier 2011, ceux-ci sont devenus beaucoup plus élevés. Le Tribunal compétent rend sa décision, puis la partie qui succombe est condamnée à payer une indemnité à l'autre partie sur présentation d'un état des frais.

Mme B. Hirsch demande si, le premier recours ayant été retiré, une date pour la votation concernant le référendum a déjà été arrêtée. M. Van Loon répond qu'à sa connaissance, cette date n'a pas encore été fixée.

Sécurité

M. le Maire souhaite entretenir les Conseillers de la sécurité. Il explique avoir pris langue avec les autorités de Police il y a quelques mois de cela. Ils ont étudié ensemble les taux d'infractions commises à Troinex. Sur la base des statistiques réunies par la Police, il s'avère que le taux d'infractions (cambriolages, etc.) est plutôt bas à Troinex par rapport à l'ensemble du Canton. Malgré cela, une recrudescence de cambriolages s'est produite dernièrement. L'Exécutif de Troinex avait déjà travaillé l'année passée sur deux nouvelles mesures: la vidéosurveillance et le système de surveillance mutuelle / solidaire. Ce système, adopté par plus de 80 communes vaudoises, est axé sur deux principes. Le premier consiste en une liaison directe avec le poste de Police responsable de la région, pour Troinex c'est celui de Carouge. Ce poste de Police est là pour collecter des informations afin de pouvoir, vu le manque d'effectif notoire dans le service de Police, intervenir rapidement. Le deuxième principe, lui, repose sur le moyen par lequel ces renseignements parviennent au poste de Police : un certain nombre de personnes volontaires dans la commune récoltent des renseignements (plaques de voitures suspecte, etc.). Sur la base de ces renseignements, la Police peut parfois intervenir de façon beaucoup plus concrète et efficace. M. Van Loon explique que ce concept a été présenté récemment dans un article de la Tribune de Genève et que la Mairie a déjà rencontré les autorités de Police pour en parler.

Nouveau conseiller municipal

Pour terminer, M. Van Loon annonce que M. Jean Berthet a été proclamé élu sans scrutin par le Conseil d'Etat pour remplacer Mme Florence Maggi-Duvernay, elle-même démissionnaire sur la liste « Troinex-Alternative ». M. Van Loon informe les Conseillers municipaux que M. Berthet prêtera serment lors de la séance du Conseil municipal du 16 avril prochain.

Communication de M. Yves Meynard, Adjoint:

Nouvelle Procès-Verbaliste

M. Meynard a le plaisir d'annoncer la venue de Mme Lauréline Dartiguepeyrou, procès-verbaliste pour le Conseil municipal de Troinex. Elle a déjà de l'expérience dans ce domaine puisqu'elle travaille aussi pour la Ville de Carouge ainsi qu'à l'Association pour l'accueil familial, anciennement « Les Poussins ». M. Meynard lui souhaite une cordiale bienvenue et espère qu'elle aura beaucoup de plaisir dans cette tâche.

Communication de M. Guy Lavorel, Adjoint:

Nouvelle pièce du Théâtretroinex

M. Lavorel distribue des flyers pour la nouvelle pièce de la troupe Théâtretroinex intitulée « Le bon, la brute président, ou l'Elysée pour les nuls! », qui commence dès demain et sera présentée jusqu'au 31 mars. Il invite tous les Conseillers à aller voir cette pièce et soutenir la troupe de théâtre communale.

4. Projet de délibération D65 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux frais d'étude du projet définitif de 3 immeubles de logements au lieu-dit « Les Saussac » :

Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012

M. Sizonenko, en l'absence de Mme Jaquier-Borella, donne lecture du rapport de la Commission des travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 sur le point correspondant (annexe).

Mme Schneider-Bidaux annonce soutenir ce projet. Toutefois, elle trouve dommage d'avoir perdu du temps pour arriver à un nouveau projet dont l'aspect esthétique ne la convainc pas.

M. Van Loon souhaite informer le Conseil municipal que non seulement ce projet coûtera considérablement moins cher mais que, grâce aux toitures à deux pentes, de la surface habitable sera gagnée par rapport au premier projet.

M. Forestier rappelle qu'il est à l'origine de la remise en cause du résultat du premier concours ainsi que de son cahier des charges. Or, en entendant M. Van Loon et en lisant le rapport de la dernière commission, M. Forestier constate que le nouveau projet ainsi que le concours sont moins chers et que la surface est plus grande grâce au toit en pente. Il souhaite donc ici faire un clin d'oeil aux moqueries qui lui avaient été adressées à l'époque. Au-delà des reproches faites au groupe Libéral en raison de sa participation et de son soutien au référendum, il souligne que ce n'est ni lui-même, ni son groupe qui sont gagnants, mais bel et bien la commune de Troinex, ce qui le satisfait pleinement. Il annonce donc qu'il votera ce crédit d'engagement « des deux mains ».

Mme B. Hirsch constate qu'il n'y a pas d'autres questions ni remarques, aussi donne-t-elle lecture du projet de délibération :

D 65 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX FRAIS D'ETUDE DU PROJET DEFINITIF DE 3 IMMEUBLES DE LOGEMENTS AU LIEU-DIT « LES SAUSSAC »

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de CHF 190'000.- voté par le Conseil municipal le 18 avril 2011 relatif à l'organisation d'une procédure d'appel d'offres fonctionnelles destinée à l'attribution d'un mandat pour un nouveau projet d'immeubles de logements aux Saussac,

vu le rapport du Comité d'évaluation recommandant, au terme de la procédure d'appel d'offres, le projet « POUR TOIT » du bureau d'architectes IL-A Architectes à Prilly pour la poursuite des études,

vu le montant des honoraires et frais d'architectes, d'ingénieurs et d'autres spécialistes présenté à la commission des travaux et bâtiments du 29 février 2012,

vu le rapport de la commission des travaux et bâtiments du 29 février 2012,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

- 1. D'approuver l'étude, par le bureau IL-A Architectes à Prilly, du projet définitif, jusqu'à la phase « appel d'offres », de 3 immeubles de logements sur la parcelle no 10'887 située au lieu-dit « Les Saussac ».*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires des architectes et des autres mandataires, ainsi que les autres frais et taxes, à prélever sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
- 4. De fixer les modalités d'amortissement éventuel de la dépense nette prévue de CHF 1'150'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux de construction sera voté.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

Mise au vote, cette délibération est **acceptée à l'unanimité**.

5. Rapports de commissions

5.1. Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 concernant la motion M17 des Verts : *Pour des appartements adaptés aux familles dans les futurs immeubles des Saussac*

M. Sizonenko donne lecture de la suite du rapport de la Commission des travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 sur le point y relatif (annexe).

Comme il n'y a ni remarques, ni questions, Mme B. Hirsch précise qu'il est pris acte de ce rapport et du classement de la motion M17.

5.2. Rapport de la commission travaux publics et bâtiments du 29 février 2012 concernant la motion M16 du groupe PLR : *Remplacement du local des jeunes*

M. Sizonenko poursuit la lecture dudit rapport sur le point y relatif (annexe).

M. Lavorel ajoute que le projet de local des jeunes provisoire a été présenté à l'animatrice hors-murs qui s'est montrée très satisfaite. Les lieux conviennent parfaitement aux animateurs hors-murs, notamment de par l'accès direct et isolé.

M. Sizonenko souhaite savoir dans quelle mesure les jeunes seront intégrés au projet.

M. Lavorel répond que cette question a été posée à l'animatrice hors-mur qui va y réfléchir. Il s'agit de réaliser un projet afin de déterminer quels pourraient être les travaux réalisables par les jeunes.

M. Van Loon ajoute qu'il s'agit là de la compétence des animateurs hors-mur et des jeunes. La Mairie a fait la proposition aux animateurs, ceux-ci doivent maintenant monter leur projet eux-mêmes, mais la Mairie les encourage fortement à prendre possession de leur local.

Mme Schneider-Bidaux demande s'il y a un délai et un budget pour l'aménagement de ces locaux.

M. Lavorel explique que, les pavillons provisoires devant être enlevés avant la fin de l'année, il n'y a pas trop d'urgence. Le délai sera dicté par le chantier. Concernant le budget, une estimation de CHF 40'000.- assez large a été faite. Toutefois, des devis devront être demandés.

Mme V. Hirsch émet la suggestion d'utiliser la période estivale, lorsque ces jeunes sont inoccupés et que l'école est libre, pour avancer avec ces travaux. Comme les animateurs sont en vacances durant un mois au milieu de l'été, elle se demande s'il serait possible de trouver un moment où les enfants ne sont plus à l'école, les jeunes en vacances et lorsque les animateurs travaillent.

M. Van Loon répond qu'effectivement, la Mairie a étudié plusieurs possibilités d'activités pour cette période et que cette suggestion sera examinée.

M. Lavorel ajoute qu'une idée consiste à demander aux sociétés troinésiennes sportives, culturelles ou autres, d'organiser dans le secteur de l'agorespace des animations, entraînements, cours, tournois, etc.

M. Courbat demande si la commission JSSEC sera intégrée à ce projet de local des jeunes. M. Van Loon répond que lorsque le projet sera mûr, il sera présenté à la commission. M. Lavorel précise cependant que le projet étant assez simple, il n'y aura pas de questions importantes à soumettre à cette commission.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Marché campagnard du 31 mars

M. Forestier propose un point de situation sur le marché campagnard du 31 mars. Il regrette que seuls sept Conseillers municipaux sur 16 soient inscrits à ce jour pour participer à la tenue du stand de légumes dont M. Forestier rappelle que les recettes sont reversées à une œuvre caritative. Le faible nombre d'inscrits donne l'impression que l'engouement diminue, ce qui obligera peut-être, plus tard, à repenser la tenue de ce stand et de ce marché. M. Forestier trouverait cela dommage, car ce marché est devenu une tradition très appréciée. C'est pourquoi

il encourage les Conseillers à s'inscrire pour participer à ce stand, notamment à la tranche horaire 12-13h ainsi que 13-14h (pour les rangements).

6.2 Projet « Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau »

M. Duquesne souhaite donner quelques informations sur le projet « Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau ». Il est déjà en mesure d'annoncer que la date du dimanche 17 juin a été retenue. Le projet avance bien, de bonnes idées sont en place. Il reste encore au Comité à vérifier la faisabilité de certaines idées sur place. M. Duquesne profite de cette occasion pour rappeler que le 17 juin, des âmes fortes seront nécessaires pour apporter de l'aide. Il ajoute que des contacts au sein de la commune se précisent déjà, ce qui prouve que le message a été bien reçu.

Mme Schneider-Bidaux demande si un contact avec la Mairie de Bossey a été établi à ce sujet. M. Duquesne répond par l'affirmative. La commune de Bossey est tout à fait intéressée à participer au projet. La manifestation se déroulera en présence des autorités de Bossey et Troinex.

Sans autre question, Mme B. Hirsch lève la séance à 20h45.

La Présidente
Béatrice Hirsch

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe

Rapport de la Commission des Travaux publics et Bâtiments du 29 février 2012

Objets:

- Présentation du projet de crédit d'étude du projet d'immeubles des Saussac
- Motion M17 des Verts "Pour des appartements adaptés aux familles dans les futurs immeubles des Saussac"
- Motion M16 des Libéraux "Remplacement du local des jeunes"

Chers collègues,

Lors de la votation du 28 novembre 2010, le peuple a accepté le référendum contre le projet d'immeubles du Group8 sur la parcelle des Saussac. Un nouveau projet a donc dû être lancé.

Suite à un appel d'offres, c'est le projet du bureau Issler et Lamacchia architectes de Prilly qui a été retenu par le comité d'évaluation.

Lors de la séance de commission du 29 février 2012, la Mairie, Monsieur Serrano et Monsieur Lamacchia ont présenté aux commissaires le projet de crédit d'étude (selon le récapitulatif ci-joint) et ont répondu à nos questions. Le montant total des honoraires et frais des mandataires, pour l'étude du projet jusqu'au retour des soumissions, s'élève à CHF 1'150'000.- TTC.

Les commissaires ont donné à l'unanimité un préavis favorable à ce projet et invitent donc les Conseillers municipaux à voter favorablement le crédit d'engagement destiné aux frais d'étude du projet définitif de trois immeubles de logement au lieu-dit "Les Saussac".

Le deuxième objet de la séance du 29 février 2012 portait sur la Motion M17 des Verts, soumise au Conseil Municipal du 20 février 2012.

La Mairie a informé les commissaires des démarches entreprises suite à cette Motion.

Une liste précise des demandes d'appartements déposées au secrétariat d'après le type de logement a été établie.

Lors de la parution du Troinex.ch de février, la Mairie a incité les habitants à s'inscrire pour les appartements, en location ou à l'achat, dans les futurs immeubles des Saussac. Cette démarche remplace en quelque sorte le sondage préconisé par les Verts, afin de connaître les réels besoins des habitants.

Les architectes du groupe IL-A architectes ont été chargés par la Mairie d'étudier la possibilité de créer des 6 pièces supplémentaires. Lors de la séance de commission Monsieur Lamacchia, architecte, a confirmé que techniquement il était possible de créer au niveau des combles des 6 pièces en réunissant deux 3 pièces. Toutefois la décision définitive concernant cette possibilité n'appartient pas à la Mairie, mais à l'Office du Logement Social.

Les motionnaires considèrent que la Mairie a répondu à leurs demandes et sont donc d'accord de classer la Motion M17.

Les troisième objet concernait la Motion M16 du groupe libéral présentée au Conseil Municipal du 12 décembre 2011.

Les motionnaires demandaient à la Mairie d'étudier la possibilité de déplacer le local des jeunes dans l'enceinte du Tennis-club.

Cette proposition a été étudiée parallèlement à une autre solution consistant à déplacer le local des jeunes dans la cuisine (rez-de-chaussée) et les loges (sous-sol) de l'ancienne salle communale, après quelques travaux de réfection. D'après l'étude, menée en concertation avec Monsieur Jean Serrano, architecte, cette deuxième variante serait la moins onéreuse et la plus adaptée à accueillir les jeunes.

Les motionnaires ainsi que les autres commissaires se sont dits satisfaits de cette proposition et demandent à la Mairie de poursuivre l'étude de ce projet.

Isabella Jaquier-Borella

Troinex, le 12 mars 2012